

pour AJ **1 | 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		PROFESSEUR DE GOLF														
Nature de l'activité (1)		11 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »										AK	d'après les règles « créances-dettes »		AL			
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe		CV	Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA					AT	<input checked="" type="checkbox"/>				
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion				Nombre de salariés		AP			Salaires nets perçus		AR			
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA																
2												AA	49 509	104,67 %				
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	49 509	104,67 %				
	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB	2 193	4,64 %				
	3	À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	18	0,04 %				
	4	Montant net des recettes										AD	47 298	100,00 %				
	5	Produits financiers (4)										AE						
	6	Gains divers (5)										AF	293	0,62 %				
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	47 590	100,62 %				
3												BA	404	0,85 %				
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	404	0,85 %				
	9	Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)										BB						
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC						
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD						
	12	Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale										JY	155	0,33 %				
	13	Autres impôts										BS	197	0,42 %				
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	1 747	3,69 %				
	15	Loyer et charges locatives										BF	1 013	2,14 %				
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	931	1,97 %				
	17	Entretien et réparations 33 0,07 %										Total : Travaux, Fournitures et Services Externes	BH	1 537	3,25 %			
	18	Personnel intérimaire																
	19	Petit outillage (11) 765 1,62 %																
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité																
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11) 607 1,28 %										Total : Transport et déplacements	BJ	7 757	16,40 %			
	22	Primes d'assurances 131 0,28 %																
	23	Frais de véhicules (12) 6 484 13,71 %																
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)... 1 273 2,69 %																
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires					BT	6 833			BK	8 662	18,31 %			
		dont cotisations facultatives Madelin		BZ	1 829			dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			BU							
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès 947 2,00 %										Total : Frais divers de gestion	BM	2 800	5,92 %			
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone 531 1,12 %																	
28	Frais d'actes et de contentieux 113 0,24 %																	
29	Cotisations syndicales et professionnelles BY 369 0,78 %																	
30	Autres frais divers de gestion 840 1,78 %																	
31	Frais financiers (14)										BN	154	0,33 %					
32	Pertes diverses (15)										BP	12	0,03 %					
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	25 370	53,64 %					

2035 moyenne, en euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2019 des Adhérents BNC d' ARCOLIB

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **PROFESSEUR DE GOLF**

N° SIRET

11 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	22 220	46,98 %	
		35	Plus-values à court terme (16)				CB			
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	890	1,88 %	
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	23 110	48,86 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF			
		40	Frais d'établissement (19)				CG			
		41	Dotations aux amortissements (20)				CH	371	0,78 %	
		42	Moins-value à court terme				CK			
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX		
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO		
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ		
		44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM			
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	371	0,78 %		
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	22 738	48,07 %		
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX				
		Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY				
		dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :				CZ				
6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU	6 678			
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.									
Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
Modèle(s)	Type (1)			(2)	Type de carburant (3)					
	T		X			16 318				
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A		B	